

**A l'attention des usagers
des transports scolaires**

Issoire, le 5 Mai 2018

Madame, Monsieur,

Dotée de la compétence mobilité, l'Agglo Pays d'Issoire (API) est devenue autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Elle a, à ce titre, en charge la définition et l'organisation de la mobilité sur son ressort territorial. Ainsi et depuis le 1^{er} janvier 2018, API a la compétence pour le transport des scolaires, de la maternelle au lycée.

Chaque jour, près de 3 000 élèves sont transportés sur les 90 Communes d'API, pour un budget de 3 M € financés par l'Agglo Pays d'Issoire.

API a fait le choix, dans un premier temps, de s'appuyer pour la gestion de ces services sur les collectivités qui l'organisaient auparavant, en accord avec ces dernières : le Département (pour 89 communes) et la Ville d'Issoire pour ses habitants.

Aussi, rien ne change dans vos démarches et vos contacts pour vos inscriptions à la prochaine rentrée.

Tout au long de l'année scolaire 2018-2019, vos interlocuteurs restent :

- **Si vous résidez sur la Commune d'Issoire :**
 - o Hôtel de Ville d'Issoire - Service de l'éducation
04-73-89-03-54
- **Si vous résidez sur une des 89 autres Communes d'API :**
 - o Conseil départemental du Puy-de-Dôme - Direction de la Mobilité
04-73-42-22-44 (de juin à septembre) ou 04-73-42-20-20

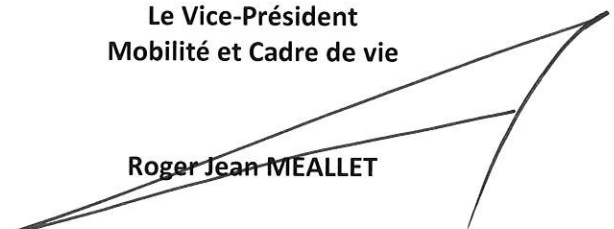
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses et sincères salutations.

**Le Président
de l'Agglomération Pays d'Issoire**



Jean-Paul BACQUET

**Le Vice-Président
Mobilité et Cadre de vie**



Roger Jean MEALLET